

Mesures d'atténuation – Mise à niveau du Centre de Maintenance de Montréal

L'ENGAGEMENT DE VIA À ATTÉNUER LES IMPACTS DES TRAVAUX

La qualité de vie de nos voisins et des résidents du quartier Pointe St-Charles est très importante pour nous et pour l'équipe de construction. Pour cette raison, plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place afin de limiter les dérangements causés par les travaux.

MESURES D'ATTÉNUATION

Avant d'entreprendre les travaux, l'équipe de construction et les spécialistes en environnement de Pomerleau ont identifié les travaux qui pourraient causer des nuisances aux abords du chantier et ont planifié la mise en place des mesures d'atténuation applicables dans chaque cas.

1. Bruit et vibrations

- L'horaire habituel de travail de 7h à 19h est conforme au règlement municipal.
- Des sonomètres disposés aux abords du chantier permettent de faire le suivi des niveaux sonores et d'apporter des mesures correctives pour les maintenir en deçà des seuils permis. Les résidents et les entreprises situés à proximité du projet seront avisés à l'avance lorsque des travaux entraîneront un rehaussement du niveau des émissions sonores pendant une période limitée.
- En ce qui concerne les vibrations, les appareils de mesure disposés aux abords du chantier permettent d'enregistrer en continu l'amplitude des vibrations émises par les travaux. Ce suivi permet de déterminer la source de ces émissions et d'appliquer les mesures correctives requises. Les résidents et les entreprises situés à proximité du projet seront avisés à l'avance lorsque des travaux exigeront un rehaussement du niveau de vibrations pendant une période limitée.





2. Poussière

Les mesures suivantes permettent de limiter au maximum les nuisances reliées à la poussière.

- Arrosage des rues et voies d'accès pour contrôler la poussière.
- Nettoyage des rues par un camion-balai lorsque nécessaire.
- Présence de station de nettoyage des roues à la sortie du chantier pour contrôler la poussière et maintenir les voies d'accès du chantier propres.
- Vitesse réduite sur les chemins du chantier pour assurer la sécurité des travailleurs et pour limiter la poussière.
- Lissage de la surface des tas de terre présents sur le chantier pour éviter la propagation de poussière.
- Utilisation d'un canon brumisateur lors d'activités de démolition.
- Des appareils de mesure présents sur le site permettent d'évaluer la quantité de particules en suspension dans l'air. Les dépassements sont rapidement signalés pour en identifier la source et mettre en place des mesures correctives.

3. Présence de sols contaminés

- Une séparation stricte sera faite entre les différents matériaux contaminés sur le site. Ainsi, les sols contaminés seront mis en pile selon leur plage de contamination (<A, AB, BC, C-RESC, >RESC, etc.).
- Les sols ou matériaux mis en pile seront recouverts de géotextiles (pour éviter et limiter la propagation des sédiments fins dans l'air et la contamination croisée).
- Avant toute phase d'excavation, les équipes de chantier procèdent toujours aux vérifications auprès d'Info excavations (localiser les infrastructures souterraines).
- Les barrières à sédiments, l'empierrement et les trappes à sédiments seront utilisés contre l'érosion et pour protéger les égouts municipaux.

4. Eaux contaminées

 Nous avons obtenu un permis de rejet d'eau auprès de la ville de Montréal (Rejet dans les égouts sanitaires du site).







- Selon les termes du permis, ces rejets doivent respecter les exigences établies par la CMM.
- Les eaux d'excavation et de ruissellement seront stockées temporairement dans les bassins de décantation, échantillonnées et analysées dans un laboratoire agréé par le ministère.
- Les dispositifs seront aménagés pour le lavage des bétonnières (ceci pour mieux contrôler et limiter tout contact entre les eaux de lavage et l'environnement).

